

Avis 2025 / 05

Avis relatif au Plan d'Alignement en cours de développement dans la perspective de la détermination d'un nouveau contrat de Gestion 2026-2030 pour l'ONE

Introduction

Le 17 mars 2025, le Plan d'Alignement a été présenté au Conseil d'avis par l'Administrateur Général f.f., Laurent Monniez. Sur cette base, et avec l'appui du document approuvé par le Conseil d'Administration (CA) de l'ONE du 26/03/2025, le Conseil d'Avis s'est attelé à formuler un avis à destination du CA avec l'échéance du 25/06/2025. Cet Avis porte sur la mise en avant des priorités que le Conseil d'avis souhaite voir rencontrées dans la suite des travaux, notamment la négociation du futur Contrat de Gestion.

Pour ses travaux, le Conseil d'Avis a organisé trois Groupes de Travail spécifiques structurés autour des enjeux stratégiques du Plan d'Alignement :

1. Trajets des futur-e-s enfants et familles ;
2. Pouvoirs Organisateurs (opérateurs de services externes à l'ONE) ;
3. Partenaires (mutualisation des compétences) et Organisme de référence.

Le Conseil d'Avis ne s'est pas penché spécifiquement sur les agents de l'ONE, cette dimension relevant plus de l'interne de l'Office, tout en plaidant par principe pour une Administration de service public robuste, cohérente et en développement permanent d'expertise qui s'articule aux différentes réalités des terrains couverts et organise une saine concertation avec les organes déterminés pour ce faire.

Enfin, nous avons également veillé en fin de document, à pointer les liens avec les avis précédemment émis qui doivent nourrir la conduite du travail à venir.

Trajet des (futur-e-s) enfants et familles

Le contexte politique actuel d'orientation libérale et de remise en question des acquis sociaux¹ ne peut être ignoré lorsque l'on s'attelle aux politiques protectrices, émancipatrices et solidaires menées par l'Office. Conséquemment, 2 lignes de force majeure s'imposent : l'**accessibilité** et la **qualité de l'accueil**, en lien direct avec la nécessaire **non-marchandisation du secteur de l'accueil de l'enfance**.

Dans la situation sociale que nous traversons, l'ONE doit pouvoir intégrer une attention encore plus importante aux familles les plus vulnérables et renforcer leur accessibilité (géographique, financière, de légitimité) aux différents services organisés afin d'éviter la démultiplication du non-recours.

Concernant la qualité de l'accueil, nous craignons une diminution des exigences de formation pour les professionnel-le-s du secteur, en lien avec les manques d'effectifs et la volonté de (re)mise à l'emploi, parfois à n'importe quel prix...

¹ Avec des risques d'augmentation de la pauvreté, de déstructuration des lieux sociaux, de mise en concurrence des personnes.

N. 1.1. Prévention médico-sociale

N.1.1.1. : « Faciliter l'accès des usagers aux services ONE en veillant à une accessibilité orientée sur les besoins des (futures) familles »

Dans un principe d'universalité, il nous paraît essentiel d'accroître la diffusion des services de l'ONE au plus grand nombre et, pour éviter les non-recours, d'adapter les modalités d'accès aux familles les plus précarisées. La fin des allocations de chômage après maximum 2 ans et le basculement de nombre de familles vers les allocations des CPAS à partir de 2026 suggèrent, à relativement court terme, une forte augmentation de la fréquentation des consultations ONE, ces dernières constituant des lieux privilégiés de diffusion des services de l'ONE. De même, il importe de mieux intégrer les bilans de santé obligatoires en PSE dans le parcours de soins, pour favoriser la prise en charge des problèmes de santé repérés à cette occasion.

N.1.1.3 : « Développer, dans une approche de santé globale (« one health »), des dispositifs de qualité et évolutifs du suivi préventif psycho-médico-social individuel de la femme enceinte, de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte, tout au long de son trajet de vie et en assurant la continuité de ce suivi ».

L'approche « one health » en santé et l'approche globale, qui intègre les dimensions physiques, psychiques et sociales de la santé, nécessitent, en sus du suivi individuel, d'accentuer des approches collectives et environnementales. Nous suggérons, pour plus de clarté, de centrer le N.1.1.3. sur le suivi préventif (prévention des maladies) par les approches individuelles et le trajet de vie, le N.1.1.4 sur la prévention des maladies en collectivité et le N.1.1.5 sur la promotion de la santé par les approches collectives. Nous nous interrogeons sur l'articulation avec d'autres acteurs pour développer cette approche de santé tout au long du trajet de vie de l'enfant. Qu'est-ce qu'on entend par accompagnement des services que l'enfant rencontre toute sa vie ? Comment saisir réellement l'offre de continuité d'accompagnement ? Cette ambition gagnerait à être clarifiée et lisible pour les familles.

N.1.1.4 : « Contribuer à améliorer durablement la santé des enfants par la prévention des maladies, en ce compris celles en collectivité »

Il serait sans doute plus judicieux de parler de problèmes de santé plutôt que de maladies, de manière à étendre la prévention en collectivité à la promotion d'une alimentation saine, à la prévention des troubles psychiques, à la prévention du harcèlement, à l'organisation des milieux de vie des enfants prenant en compte leur bien-être et leur santé mentale. La santé mentale des jeunes est centrale. Il ne s'agit pas uniquement d'une santé « physique » mais bien d'une santé mentale et physique des enfants.

N.1.1.5 : « Développer la promotion de la santé en travaillant notamment le développement des connaissances, des aptitudes et des compétences des publics cibles de l'ONE, développement qui s'appuie sur les principes de littératie en santé »

Il est indispensable de veiller à actualiser les outils mis à disposition par l'ONE au fil des années en tenant compte des récents développements de la littérature et en s'entourant de professionnel-le-s de santé, du social et de l'éducation. Mais il faut aller plus loin, : la promotion de la santé intègre des stratégies multiples qui dépassent le développement des connaissances et compétences individuelles et l'utilisation d'outils d'information et de sensibilisation. Il faut surtout aider les enfants et les familles à acquérir une capacité d'action sur leurs environnements de vie. Cela suppose le développement d'interventions participatives qui leur permette d'expérimenter ce « pouvoir d'agir ». Une attention particulière sera accordée à l'utilisation des outils numériques, de l'IA et des réseaux sociaux non seulement pour sensibiliser à leurs dangers potentiels (désinformation, problèmes de vue et de sommeil, addiction, désaffiliation aux liens sociaux en présentiel), mais aussi pour promouvoir des stratégies qui favorisent une utilisation raisonnée, collectivement acceptée, pragmatique et efficace de ces outils incontournables.

N.1.2 Accompagnement de l'enfant et des familles

L'épanouissement de l'enfant doit s'opérer tenant compte de sa singularité et en fonction de son âge, de son rythme et de ses besoins.

N.1.2.2. « Développer et offrir une continuité d'accompagnement de l'enfant (et des familles) à travers les services qu'il rencontre tout au long de son trajet de vie en prenant en compte particulièrement les moments de transition »

Les moments de transition doivent tenir compte des différents milieux de vie de l'enfant.

Le Conseil d'Avis suggère l'ajout d'un axe de travail :

N.1.2.3. « Développer et entretenir des partenariats pour garantir une cohérence autour de l'accompagnement global de l'enfant et des familles avec les partenaires »

Nous attirons l'attention ici sur le développement des partenariats/collaborations avec les structures où l'enfant évolue et qui ne sont pourtant pas du ressort de l'ONE. Il est essentiel de veiller à une bonne compréhension des différents services et des lieux de vie de l'enfant en dehors de l'ONE et d'échanger autour du bien-être de l'enfant entre différentes structures et entre les professionnel-le-s qui l'entourent. Pour veiller aux transitions, la communication reste centrale. Dans cette perspective, l'ONE devra être partie prenante des discussions autour de la réforme des rythmes scolaires journaliers, en étant attentif à la bonne collaboration et à l'articulation entre toutes les structures que l'enfant sera encouragé à fréquenter (clubs de sports, académies, structures ATL...).

N.1.3 Socialisation

Dans cette partie, le droit au repos, aux loisirs, à l'amusement, au temps-libre en dehors de l'école... doit être souligné. Il est important de maintenir des espaces d'accueil durant le temps libre en dehors du cadre de l'école. Cet élément n'est pas ressenti dans cette partie en fonction des objectifs développés. Les structures d'accueils des enfants ne doivent pas reposer sur les mêmes critères que les établissements scolaires qui ont d'autres missions. Il est crucial de veiller à l'identité des secteurs liés à l'accueil durant le temps libre des enfants qui ne se centre pas sur l'apprentissage scolaire mais favorise l'épanouissement par l'accès aux loisirs et au repos. La Convention Internationale des droits de l'enfant doit être mobilisée à cet effet.

Sur l'objectif général, le Conseil d'Avis suggère d'ajouter « le bien-être » à la socialisation et au développement global de l'enfant.

N.1.3.1. « Promouvoir l'accès aux structures d'accueil et d'accompagnement de l'enfant garantissant son bien-être, son développement et son implication, au travers d'environnements sécurisants et qui encouragent l'enfant à agir, interagir et expérimenter »

L'ambition devrait dépasser la promotion (« Promouvoir l'accès... ») pour viser à « Garantir l'accès... ».

N.1.3.2. « Promouvoir et assurer une offre de qualité (Soutenir l'évolution des pratiques dans les services et mettre en œuvre des référentiels de qualité) »

Pour assurer une offre de qualité, il faut tenir compte :

- des besoins et rythmes des enfants en fonction de leurs âges respectifs.
- de la qualité des conditions de travail du personnel qui favorise leur bien-être et par extension, celui des enfants.

L'évolution des pratiques passe par l'accès à la formation continue et l'existence d'espaces réflexifs. Concernant les référentiels, le Conseil d'avis est attentif à leur accessibilité, leur co-construction avec le terrain et leur mise à jour intégrant par exemple le décret relatif à l'interdiction des violences éducatives ou encore, les observations générales émises par le Comité des Droits de l'Enfant. Bien que l'ONE doive jouer un rôle d'ensemblier, l'Office doit pouvoir proposer et soutenir des initiatives, des expertises et des pratiques extérieures à lui : l'ONE ne travaille pas seul dans les secteurs de l'enfance et de la santé. Nombre d'opérateurs disposent d'expertises à valoriser, partager.

Pouvoirs Organisateurs (opérateurs de services externes à l'ONE)

Le Conseil d'avis s'interroge sur un éventuel « mélange de niveaux » au sein des différents Objectifs Stratégiques (OS). La segmentation proposée ne permet pas de mélanger les niveaux de gouvernance, de secteurs, entre secteurs, entre institutions, au sein d'une institution, d'une équipe, d'un individu.

Il nous semblerait également opportun de clarifier les relations entre les différents OS, et de pouvoir mener une réflexion (voire proposer) une priorisation de certains OS (ou sous OS), et d'envisager leur (re)financement.

Des concepts mériteraient d'être explicités pour éviter leur instrumentalisation, comme ceux de « régulation », d'« accompagnement », « PO », « intersectoriel »...

Dans la valorisation des champs d'activités de l'ONE, il conviendrait de mieux reconnaître et donner à voir l'expertise des professionnel-le-s. Elle doit par ailleurs être soutenue et renforcée par des moyens et des espaces pour mettre en pratique leur réflexivité (réunions, formations, temps de partage, encadrement suffisant, etc.).

N.2.2 « Accompagnement des professionnels »

S'agissant de toucher tant les structures que les personnes, nous privilégierions le titre « Accompagnement ».

Les OS 2.1.3 et 2.1.4. relèvent à notre sens d'un autre niveau que les PO, plutôt à une échelle sectorielle et/ou de gouvernance. Ils devraient trouver place ailleurs.

N.2.2.2. « Disposer d'un cadre favorisant des pratiques professionnelles de qualité »

Nous préciserions d'emblée dans le titre : temps de réunions d'équipe, formations continues, encadrement suffisant et adéquat, moyens financiers et humains, etc.

N.2.2.4. « Analyser et anticiper les évolutions des métiers afin de développer des initiatives visant à assurer durablement l'attractivité des fonctions de tous les secteurs »

Cet OS nous semble être prioritaire et gagnerait à apparaître plus clairement dans le document dans un contexte sociétal/sectoriel et pas uniquement au niveau des PO.

Du point de vue du Conseil d'Avis, nous soutenons la séparation entre l'Accompagnement (pédagogique et des pratiques) et le Contrôle. Néanmoins, il semblerait que ces 2 dimensions resteraient portées par les mêmes personnes, ce qui ferait perdurer des confusions sur le terrain.

Les termes « régulation », « accompagnement » et « contrôle », particulièrement sensibles, sont utilisés de différentes manières et sous différentes acceptions tout au long du document. Il serait utile de préciser ces termes et leur usage en fonction des contextes.

À ce stade, nous ne voyons pas apparaître la gestion des subventions et des agréments : ne serait-ce pas utile de faire apparaître cette dimension ?

Partenaires (mutualisation des compétences) (OS3) & Organisme de référence (OS5)

La description des partenaires dans l'objectif stratégique 3 porte à confusion. Les différentes catégories de partenariats ne sont pas spécifiées, ainsi que leur niveau d'action.

Ainsi, les universités, les interlocuteurs sociaux (fédérations patronales et organisations syndicales), les opérateurs de formation agréés, les organismes de recherche, les autres autorités administratives... constituent-ils autant d'acteurs de la définition de la stratégie d'action de l'ONE ? Ou bien des partenaires avec des objectifs propres qui se rallient aux objectifs de l'ONE ? Ou encore, ce que nous constatons parfois avec regret, des sous-traitants ?

Notre vision du partenariat implique des relations qui reconnaissent les expertises de l'ensemble des partenaires, valorisent leurs croisements et confrontations, permettent d'apprécier la globalité des situations travaillées... Ce mode de travail doit soutenir la co-construction, l'autonomie, la responsabilité, la réflexivité, le soutien et le support.

Nous demandons que le plan d'alignement permette une nouvelle définition du partenariat intégrant les dimensions décrites plus haut et conforme aux valeurs défendues par l'ONE.

Dans cette même logique, l'ONE comme organisme de référence ne peut pas être seul détenteur de l'ensemble des ressources et imposer une vision univoque. L'office doit par contre identifier et rassembler les références, ressources, contributions... permettant les complémentarités et qualités des pratiques et des savoirs.

Conclusions

Le présent avis constitue un point d'étape dans l'élaboration du futur contrat de gestion de l'ONE et la démarche de concertation doit être poursuivie. Le Conseil d'Avis souligne qu'au moins les Avis 2024/ 5 et 6, 2023/ 5, 9 et 10 doivent constituer des références à mobiliser dans ce cadre.

Les « maîtres-mots » qui doivent guider les évolutions à venir sont **Accessibilité**, **Qualité** et **Non-Marchandisation**. Les choix qui seront posés doivent stabiliser les acquis et les renforcements qualitatifs des dernières années et éviter tout retour en arrière. Nous appelons, dans la suite des travaux, à garantir la qualité de l'accueil et de l'accompagnement pour leurs effets préventifs, éducatifs et de développement, gages d'un avenir meilleur pour les enfants et les familles.

Nous attirons également l'attention sur la nécessaire clarté qui doit advenir relativement aux « partenariats » et aux « délégations de service » organisés par l'Office dans une logique de système compétent et cohérent qui reconnaît et valorise l'ensemble des acteurs.

Cet Avis s'inscrit en complément des diverses démarches de consultation initiées par l'ONE et nous invitons ce dernier à traiter les apports individuels à titre de sondage et les apports collectifs, tel celui du Conseil d'avis, dans une dynamique de concertation.

« Construire un château-fort. Travail d'esclave ou jeu merveilleux. Tout est dans la manière. »
Fernand Deligny, Graine de Crapule (Éd. Scarabée)

Annexe : extraits des précédents Avis émis :

Trajet des (futur-e-s) enfants et familles

Avis 2024/06

[...] « Le Conseil d'Avis soutient une vision intégrée et structurée de « l'éducaré », **cumulant sans mettre en concurrence protection, prévention, ambitions éducatives** [...]. Cette vision devrait trouver place dans un Plan pour l'Enfance développant au moins des chapitres autour de l'Accueil Petite Enfance, de l'Accueil Temps Libre, de l'Accompagnement et de la Promotion de la Santé à l'École. La portée de ce plan implique d'autres niveaux de pouvoir (par exemple : congés liés à la naissance, déductibilité des frais d'accueil, partenariats avec la première ligne de soins...) et doit se penser en cohérence avec le PADE, le Plan de lutte contre la pauvreté ou la Garantie Européenne pour l'Enfance [...].

Au regard des potentielles évolutions de la structuration de notre État, le Conseil d'Avis plaide encore pour que les politiques de l'enfance et du soin continuent de s'inscrire dans une perspective préventive, éducative (cf infra) et émancipatrice, renforcent les standards pour un accueil de qualité (en termes de formation, de taux d'encadrement, etc.) **en les écartant des logiques exclusivement curatives ou strictement économiques et d'emploi.** (...) »

[...]

La mission d'Accompagnement menée par l'Office « prend racine à travers l'établissement d'une relation de confiance et des liens que les professionnel·e·s de première ligne parviennent à nouer et à maintenir dans la durée avec les familles, en s'appuyant sur un ancrage local riche de nombreux partenariats et en articulation avec la réforme de la première ligne en Wallonie (Proxisanté) et la mise en place du Plan social-santé intégré à Bruxelles. Toutefois, cette mission, trop isolée par rapport à la mission Accueil, a connu des évolutions profondes au niveau de l'environnement et des conditions de travail, principalement pour les PEP'S travaillant en consultations hospitalières. **Il s'agit de (re)donner à cette mission fondamentale de l'Office sa fonction centrale de soutien aux familles et au meilleur développement possible des enfants sur les plans psychologique, social et sanitaire, notamment pour les enfants n'ayant pas accès aux MILAC.**

Il convient également de revaloriser cette mission en garantissant le suivi universel offert par l'ONE. **La révision du schéma organisationnel de l'Office doit être l'occasion de mieux articuler institutionnellement et pratiquement les missions d'accompagnement, d'accueil et de promotion de la santé.**

[...]

L'universalité des missions de promotion de la santé à l'école reste un principe fondamental à défendre. Pour le rencontrer concrètement, un financement suffisant et équitable par l'autorité de tutelle doit être garanti à chacun des services. Pour donner l'accès aux services PSE à chacun des 1.008.000 élèves et étudiant·e·s scolarisé·e·s en FWB, il s'agit de déterminer des normes d'encadrement, des normes de rémunération selon les statuts établis et les fonctions prestées (en assumant les fonctions de direction et administratives), de doter valablement les services d'un budget de fonctionnement. Le forfait par élève doit être adapté en conséquence. L'ONE a déjà fait réaliser en 2020-2021 un travail d'évaluation comprenant une analyse économique, dont l'objectif était de proposer des normes d'encadrement différencié optimales ainsi qu'un montant de refinancement nécessaire pour mettre en œuvre ces normes². [...] Enfin, il est urgent de mettre en place des mécanismes et des mesures qui rétablissent de manière légale des possibilités de collaboration et de transversalité entre les équipes PSE / PMS-WBE et des partenaires d'autres secteurs, notamment les acteurs de promotion de la santé financés par la Région de langue française et la Cocof. En effet, face à la diversité et à la complexité des déterminants sociaux de la santé, l'action des Services et des Centres ne sera optimale qu'à la condition de se déployer en cohérence avec les interventions des acteurs de l'enseignement, de la jeunesse, de l'aide à la jeunesse, du sport et de la culture, du soutien aux familles et aux personnes précarisées et plus globalement avec les acteurs de la promotion de la santé.

[...]

La réforme « Milac » qui a démarré en 2019 doit impérativement voir se déployer tous ses effets au cours de la législature avec des budgets ad hoc et ce, dès 2025. [...] L'accueil de la petite enfance doit en

²Cf rapport ADE Spiral - 20 septembre 2021 - <https://orbi.uliege.be/handle/2268/263804>

effet être considéré de manière singulière et protégé des logiques marchandes, comme l'a récemment précisé le Conseil d'État³ en étant guidé par l'intérêt supérieur de l'enfant et en encourageant des normes qui soutiennent des structures plus pérennes et des relations de travail plus stables.

[...]

Au cours de la législature qui s'est achevée, les questions d'accessibilité financière ont évolué (PFP, BIM, 'Monop'...). Mais du chemin reste à faire pour que les places d'accueil soient accessibles aux enfants dont les familles qui en ont le plus besoin, et particulièrement celles qui ne bénéficient pas aujourd'hui des services de l'Office.

Pouvoirs Organisateur (opérateurs de services externes à l'ONE)

Avis 2023/10

[...]Stabiliser une offre de service de qualité aux enfants et aux familles passe obligatoirement par le soin accordé aux professionnels et professionnelles.

Les récentes crises que nous avons traversées, dont celles liées au Covid, ont prouvé l'impérieuse nécessité des services à la population sous l'autorité de l'ONE dans une perspective longue et structurelle. Malgré cela, les métiers de l'enfance et du soin sont aujourd'hui trop peu reconnus ou pas reconnus du tout et les structures manquent cruellement de moyens. Le personnel abandonne ces métiers, soit par dépit, soit par fatigue, les plus jeunes s'en détournent... ce qui entraîne une pénurie de personnel. Les structures en ressortent affaiblies ou ferment. L'attractivité des métiers du secteur de l'enfance doit être largement amplifiée, et viser à une plus grande mixité de genre. Celle-ci est de nature à faire évoluer les représentations vers plus de partage des responsabilités familiales et domestiques. Les politiques de l'enfance et du soin requièrent des financements structurels qui dépassent le « chiffrage des enfants et jeunes accueillis ou suivis » et soutiennent la pérennisation des institutions, leur développement, la formation continue, l'innovation, le bien-être du personnel... au bénéfice des enfants ainsi que la prise en compte des défis de notre société. Un important travail doit également être mené sur les statuts des personnels en collaboration avec les régions (Forem, Actiris), notamment pour faire reconnaître les formations dispensées dans le cadre de l'ONE par les entités régionales. Au-delà de l'amélioration des conditions de travail et de rémunération, les évolutions doivent intégrer la mobilité professionnelle du personnel, les fins de carrière, le financement de temps de travail en équipe et la tenue d'espaces réflexifs, la fixation d'objectifs quant à la participation du personnel aux formations continues et leur remplacement durant les formations. Il s'agit aussi d'agir à la fois sur la « tenabilité » de ces métiers tout au long de la carrière et sur leur attractivité (cf supra), en termes de conditions de travail et d'évolution professionnelle rendue possible.

Avis 2024/06

Conséquemment, les réformes envisagées ou les assouplissements réglementaires doivent permettre de placer l'énergie, le temps et les moyens utiles du côté du renforcement des services à la population plutôt qu'ailleurs.

Partenaires (mutualisation des compétences) (OS3) & Organisme de référence (OS5)

En lien avec les précédents avis du Conseil d'Avis :

Avis 2024/06

[...] Le Conseil d'Avis souligne également l'enjeu d'une articulation locale : dans ce cadre, les travaux sur l'évolution des Comités locaux constitue un enjeu de taille sur lequel le Conseil d'Avis souhaite œuvrer au-delà de l'Avis qu'il doit rendre relativement à leur composition, leur nombre et leur ressort géographique.

³Arrêts du 14 juin 2023 portant les n° 256.778, n° 256.779 et n° 256.780

Plus largement concernant l'ONE

Le Conseil d'Avis profite également de cet avis pour rappeler des dimensions propres à l'Office lui-même.

Avis 2024/06

Le pilotage de l'ONE constitue un enjeu stratégique de taille dans le cadre des politiques de l'enfance, de l'accompagnement et du soutien des familles. La réforme de l'organisation de l'Office doit aboutir à un nouvel organigramme efficient et renforcé et à une organisation réaménagée sur le plan local. Le Conseil d'Avis insiste sur l'importance des effets préventifs (qui doivent être renforcés) au bénéfice de tous les enfants, sur la proximité des services de l'Office pour la population et des liens qui y sont créés et développés (par exemple, à travers l'action des Pep's, au sein des consultations et des lieux de rencontres enfants-parents...), que ce soit au niveau du suivi de la santé ou du soutien à la parentalité. L'ONE participe substantiellement du renforcement de l'effectivité de l'Article 31 de la CIDE sur le droit aux loisirs et soutient l'émergence d'espaces émancipateurs qui constituent un investissement pour la société. [...] Outre la simplification administrative annoncée, l'Office doit demeurer un service public fort, doté d'expertises, de forces vives en suffisance, accessibles et à même d'accompagner sur le long terme ses différents usagers. Conséquemment, les réformes envisagées ou les assouplissements réglementaires doivent permettre de placer l'énergie, le temps et les moyens utiles du côté du renforcement des services à la population plutôt qu'ailleurs. Le conclave budgétaire du Gouvernement amène des difficultés supplémentaires au regard de la réduction des moyens, ce qui constitue un risque majeur pour l'accomplissement des missions de l'Office.